CIBC

Renseignements importants sur les changements à venir à votre carte CIBC Visa Infinite Privilege* Aéroplan[MD]

Des changements seront apportés aux avantages suivants dont vous profitez avec votre carte de crédit :

1. **Amélioration à l'admissibilité à la carte de crédit**
2. **Avantage du transfert des MQS**

Voici un résumé du principal changement apporté à l'état d'admissibilité à la carte de crédit :

Actuel : Pour chaque tranche de 5 000 $ d'Achats nets admissibles (à l'exclusion des retours et des crédits, des Avances en espèces, des opérations de Virement de fonds mondial CIBC, des Virements de solde, des Chèques Pratiques, des frais, des intérêts et des paiements) portés à votre compte de carte CIBC Visa Infinite Privilege Aéroplan, les titulaires de carte principaux recevront 1 000 Milles de Qualification à un Statut (« MQS ») et 1 Segment de Qualification à un Statut (« SQS »), qui seront déposés dans leur compte Aéroplan à la fin de la prochaine période de facturation du compte de carte de crédit CIBC Aéroplan. Veuillez prévoir jusqu'à 3 jours civils après la date de votre relevé de compte de carte de crédit CIBC Aéroplan pour que le dépôt s'affiche. Les MQS et les SQS ne sont pas échangeables contre des primes Aéroplan et ne sont pris en compte que dans la qualification au statut Aéroplan Élite. Les MQS ne comptent pas dans le calcul du statut Million de milles. Les usagers autorisés ne sont pas admissibles à recevoir des MQS ou des SQS au moyen de ce privilège; toutefois, les dépenses admissibles des usagers autorisés seront prises en compte dans le calcul des dépenses du titulaire de carte principal. Les titulaires de carte principaux peuvent recevoir des Milles-bonis de Qualification à un Statut et des Segments-bonis de Qualification à un Statut de façon illimitée pendant une période de qualification au statut Aéroplan Élite. Toutes les conditions relatives au statut Aéroplan Élite s'appliquent et peuvent être consultées sur le site des conditions générales relatives au statut Élite d'Air Canada.

À compter du 1er janvier 2026 : Pour chaque tranche de 5 000 $ d'achats nets (à l'exclusion des retours et des crédits, des avances en espèces, des opérations de Virement de fonds mondial CIBC, des virements de solde, des Chèques Pratiques, des frais, des intérêts et des paiements) portés au compte de carte de crédit, les titulaires de carte principaux peuvent recevoir 1 000 Crédits de Qualification à un Statut (CQS), jusqu'à un maximum combiné de 25 000 CQS par membre Aéroplan et par année civile, pour l'ensemble des CQS pouvant être accordés à ce membre Aéroplan en lien avec n'importe quelle carte de crédit Aéroplan qu'il détient, quel que soit l'émetteur de la carte de crédit (le « plafond annuel pour les cartes de crédit »). Les CQS seront déposés dans votre compte Aéroplan à la fin de la prochaine période de facturation de votre compte de carte de crédit. Veuillez prévoir jusqu'à une semaine après la date de votre relevé de compte de carte de crédit pour que le dépôt s'affiche. Les usagers autorisés ne sont pas admissibles à recevoir des CQS au moyen de ce privilège; toutefois, les achats nets des usagers autorisés seront pris en compte dans le calcul des achats nets du titulaire de carte principal et, par conséquent, de son admissibilité aux CQS. Les CQS ne sont pas échangeables contre des primes Aéroplan et ne sont pris en compte que dans la qualification au statut Aéroplan Élite. Les CQS ne sont pas échangeables et ne comptent pas dans le calcul du statut Million de milles. Aéroplan se réserve le droit, à tout moment et à sa seule discrétion, d'annuler, de révoquer ou de retirer les CQS, le statut Élite et les privilèges qui y sont associés en cas d'abus de ce privilège. Le plafond annuel pour les cartes de crédit est suivi et géré par Aéroplan. Toutes les conditions relatives au statut Aéroplan Élite s'appliquent et peuvent être consultées sur le site des **conditions générales relatives au statut Élite d'Air Canada** (https://www.aircanada.com/ca/fr/aco/home/aeroplan/status/terms-and-conditions.html#/).

Voici un résumé du principal changement apporté au transfert des privilèges relatifs aux MQS :

Actuel : Les titulaires principaux de la carte CIBC Visa Infinite Privilege Aéroplan qui détiennent également le statut Aéroplan Élite pourront transférer jusqu'à 200 000 Milles de Qualification à un Statut (« MQS ») de l'année de qualification précédente à l'année de qualification suivante. Ce privilège s'applique lorsque le membre est devenu admissible au statut Aéroplan Élite en obtenant le nombre de MQS ou de Segments de Qualification à un Statut (« SQS ») ainsi que de Dollars de Qualification à un Statut (« DQS ») requis au cours de l'année de qualification précédente. Si le membre se voit accorder un statut gratuit, selon ce que détermine Air Canada, qui est supérieur au statut qu'il aurait obtenu grâce à ses soldes de qualification à un statut, le montant du transfert sera fondé sur le statut qu'il aurait obtenu autrement (s'il y a lieu), et non sur le statut accordé. Pour être admissible à un transfert des MQS, le titulaire de carte principal doit avoir obtenu l'approbation de la carte de crédit Aéroplan admissible avant le 15 décembre de l'année civile en cours. Les MQS transférés à partir de l'année de qualification précédente s'appliqueront à la qualification à un statut pour l'année de qualification suivante. Les MQS transférés seront déposés directement dans le compte Aéroplan du membre au plus tard le 30 mars d'une année donnée, à condition que le membre ait obtenu au moins le statut Aéroplan 25K selon ses soldes de qualification à un statut de l'année de qualification précédente. Le transfert ne s'applique pas aux SQS ni aux DQS. Le privilège n'est offert qu'aux titulaires de carte principaux et ne s'applique pas aux usagers autorisés. Si votre compte de carte de crédit CIBC Aéroplan n'est pas En règle ou s'il est fermé, quelle que soit la raison de la fermeture, ou si le produit de carte de crédit CIBC Aéroplan est remplacé par un autre produit, tous les MQS transférés dans le contexte de ce privilège seront retirés du compte Aéroplan, et tout statut obtenu à la suite du transfert de ces MQS pourrait aussi être annulé. Les MQS ne comptent pas dans le calcul du statut Million de milles et ne peuvent pas être échangés contre des primes Aéroplan. Si un titulaire de carte principal est admissible au transfert des MQS sous une autre carte de crédit Aéroplan, le total cumulatif du transfert de tous les MQS pour l'obtention du statut Aéroplan Élite ne peut pas dépasser le maximum de 200 000 MQS. Toutes les conditions relatives au statut Aéroplan Élite s'appliquent et peuvent être consultées sur le site des conditions générales relatives au statut Élite d'Air Canada.

À compter du 1er janvier 2026 : Modifications apportées au privilège des MQS différés

Les Milles de Qualification à un Statut (MQS) cesseront d'exister après le 31 décembre 2025 et les Crédits de Qualification à un Statut (les « **CQS** ») seront lancés le 1er janvier 2026, avec une dernière activité de report sous la forme d'une conversion des MQS différés en CQS. Par conséquent, les titulaires principaux de la carte CIBC Visa Infinite Privilege Aéroplan (la « **Carte admissible** ») pourront, pour l'année de qualification 2026 au statut Aéroplan Élite, faire convertir en CQS les MQS différés de l'année de qualification précédente sur la base de 5 MQS différés pour 1 CQS (les « **CQS convertis** »), jusqu'à concurrence de 40 000 CQS convertis. À l'exception de la conversion des MQS différés en CQS, toutes les autres conditions générales relatives au privilège des MQS différés continuent de s'appliquer, y compris et sans s'y limiter le fait que pour être admissible aux CQS convertis, le titulaire de carte principal doit atteindre le statut Aéroplan Élite pour l'année de qualification 2026 au cours de l'année de qualification précédente (les statuts Aéroplan Élite obtenus à titre gracieux, donnés ou promotionnels ne sont pas admissibles) et être un membre Aéroplan en règle. Les CQS convertis seront déposés par Air Canada dans le compte Aéroplan du titulaire de carte principal au plus tard le 31 mars 2026. Les CQS ne sont pas échangeables contre des primes Aéroplan, ne peuvent pas être échangés et ne comptent pas dans le calcul du statut Million de milles. Si la Carte admissible est remplacée par un autre produit ou si le compte de la Carte admissible est fermé, quelle que soit la raison de la fermeture, les CQS convertis déposés dans le cadre de ce privilège seront retirés du compte Aéroplan, et tout statut Aéroplan Élite découlant des CQS convertis pourrait également être annulé. Toutes les conditions relatives au statut Aéroplan Élite s'appliquent et peuvent être consultées à aircanada.com/elite-conditionsgenerales.

Longueur d'avance de 10 % – Carte CIBC Visa Infinite Privilege* Aéroplan[MD]

À compter du 1er janvier 2027, les titulaires de la carte CIBC Visa Infinite Privilege Aéroplan admissibles qui détiennent le statut Aéroplan 25K ou un statut supérieur recevront des Crédits de Qualification à un Statut (CQS) dans leur compte Aéroplan correspondant à 10 % du total des CQS qu'ils ont accumulés au cours de l'année civile précédente (une longueur d'avance de 10 %), sans limite quant au nombre de CQS pouvant être accordés dans le cadre de ce privilège. Pour être admissible à la longueur d'avance de 10 %, le titulaire de carte principal doit avoir obtenu la carte de crédit avant le 15 décembre de l'année civile précédente. Le compte de carte de crédit doit être lié au compte Aéroplan du titulaire de carte principal, et ce dernier doit détenir le statut Aéroplan 25K ou un statut supérieur au 15 février de l'année de qualification en cours. Si le compte de carte de crédit est remplacé par un autre produit ou s'il est fermé, quelle qu'en soit la raison, tous les CQS accordés pour l'année de qualification en cours dans le cadre de la longueur d'avance de 10 % seront retirés du compte Aéroplan. Une seule longueur d'avance de 10 % sera accordée par membre Aéroplan par année civile, peu importe le nombre de cartes de crédit Aéroplan détenues. Les CQS accordés en raison de la longueur d'avance de 10 % seront déposés directement dans le compte Aéroplan du titulaire de carte principal au plus tard le 31 mars d'une année donnée. Le privilège n'est offert qu'aux titulaires de carte principaux et ne s'applique pas aux usagers autorisés. Les CQS ne sont pas échangeables contre des primes Aéroplan et ne sont pris en compte que dans la qualification au statut Aéroplan Élite. Les CQS ne sont pas échangeables et ne comptent pas dans le calcul du statut Million de milles. Aéroplan se réserve le droit, à tout moment et à sa seule discrétion, d'annuler, de révoquer ou de retirer les CQS, le statut Élite et les privilèges qui y sont associés en cas d'abus de ce privilège. Toutes les conditions relatives au statut Aéroplan Élite s'appliquent et peuvent être consultées sur le site des **conditions générales relatives au statut Élite d'Air Canada** (https://www.aircanada.com/ca/fr/aco/home/aeroplan/status/terms-and-conditions.html#/).

* Marque de commerce de Visa International, utilisée sous licence.

MD Le logo CIBC est une marque déposée de la Banque CIBC. Toutes les autres marques de commerce sont la propriété de la Banque CIBC ou de leurs propriétaires respectifs.

Pour en savoir plus sur les marques de commerce d'Air Canada et d'Aéroplan, visitez le site cibc.com/marquesaeroplan.